

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Jeudi 29 août 2024

L'an **deux mil vingt-quatre**, le vingt-neuf août à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 21 août 2024**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, M. VERDON Laurent, Mme GIROIRE Anita, Mme MAUDUIT Sylvie, Mme SAVIEUX Danielle, M. GUILLOTEAU Régis, M. VIVIER Luc, M. GUITTON Davy, M. BAILLET Éric.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CANOINE Justine, M. SOULET Aurélien, M. RENOUX Stéphane, Mme MASSÉ Jackie, Mme ROBERT Laurence.

POUVOIRS : Mme Jackie MASSÉ donne pouvoir à M Jacky PELTIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Anita GIROIRE.

==**==**==**==**==**==**==**==**==**==

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2024. Aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et le secrétaire de séance.

==**==**==**==**==**==**==**==**==**==

L'ordre du Jour est le suivant :

Délibérations :

- 1- Remboursement anticipé de l'emprunt du lotissement
- 2- Délimitation des ZAEnR (Zone d'accélération de la Production d'énergie Renouvelable) suite à la concertation publique
- 3- Redevance de l'occupation du domaine public GRDF 2024
- 4- Création d'un emploi non titulaire sur le grade d'adjoint technique à temps non complet

Informations :

- ✓ Inauguration atelier municipal et réception du véhicule (report de la date initiale)
- ✓ Rapports annuels 2023 sur les prix et qualités des services communautaires de l'assainissement
- ✓ Ilot Poussard
- ✓ Centre de loisirs : bilan des séjours

Dates à fixer :

- Repas des élus : vendredi 27 septembre 2024 au centre technique municipal
- Réunion d'adjoints : Lundi 9 septembre 2024 à 18h30
- Commission des affaires sociales : lundi 16 septembre 2024 à 20h30
- Réunion du personnel : vendredi 27 septembre 2024 à 18h au centre technique municipal
- Réunion du groupe scolaire : jeudi 5 septembre 2024 à 17h30

Questions diverses :

- Tour Poitou-Charentes

DÉLIBÉRATIONS

1- REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'EMPRUNT DU BUDGET DU LOTISSEMENT « CLOS DE L'EPINERAIE » (DE 2400063)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est possible pour la commune de rembourser par anticipation le prêt n° 00002116759 contracté auprès du Crédit Agricole pour financer l'aménagement du lotissement « Clos de l'Epinerie ».

Montant du capital restant dû :	101 000.00 €
Intérêts courus non échus :	16.70 €
TOTAL	101 016.70€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le remboursement anticipé de ce prêt et autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

2- IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES : ZAE nR (DE 2400064)

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L. 141-5-3 du Code de l'Énergie ;

Vu la consultation des gestionnaires des aires protégées ;

Vu la concertation publique qui s'est déroulée du mardi 21 mai 2024 à 9h00 au mardi 4 juin 2024 à 17h00 inclus ;

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer leur développement en simplifiant les procédures.

Les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) sont des zones favorables aux énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en énergie renouvelable et qui auront fait l'objet d'une concertation.

Les ZAE nR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie...

Les projets situés en ZAE nR pourront faire l'objet d'avantages en termes de délais d'instruction et de soutiens financiers par exemple.

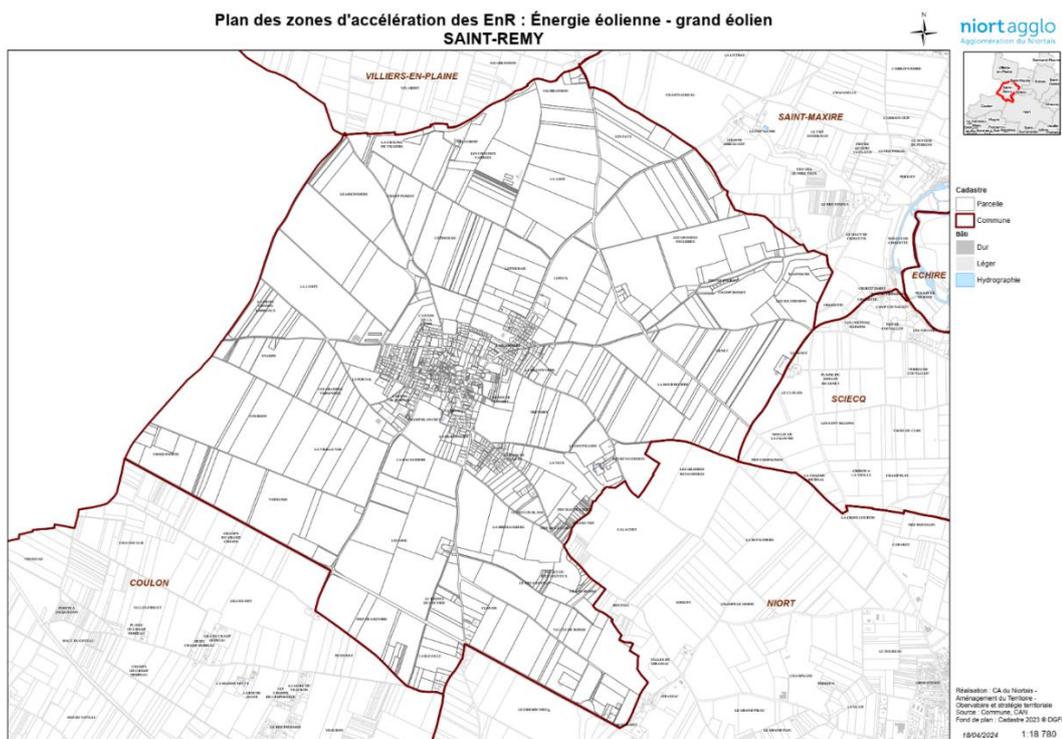
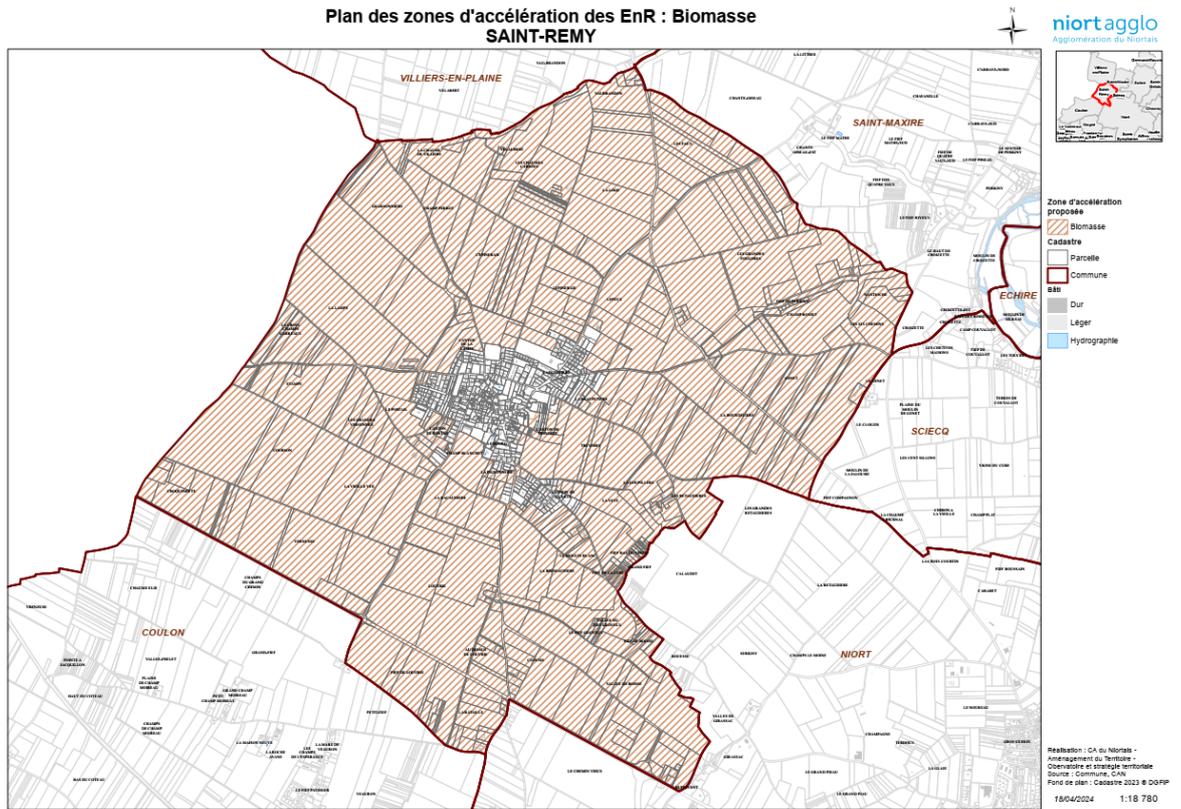
Une zone d'accélération n'est pas une zone d'autorisation systématique. Il s'agit d'une simplification des règles en place pour accélérer les procédures.

Un projet peut être refusé dans ces zones s'il ne respecte pas le PLUi-D ou d'autres réglementations.

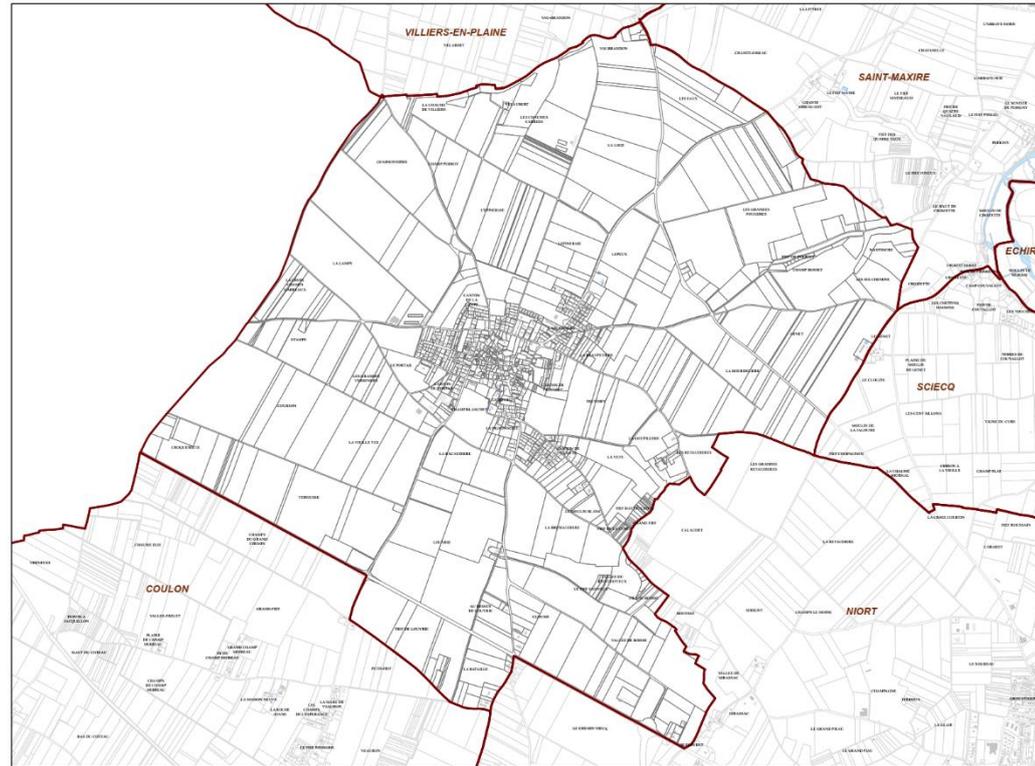
Un projet peut également être accepté en dehors de ces zones.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité,**

- **EMETTENT** un avis favorable aux Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) annexées à la présente délibération ;
- **AUTORISENT** le Maire ou son représentant à transmettre la présente délibération accompagnée des plans, de la méthodologie ainsi que du bilan de la concertation à Madame la Préfète des Deux-Sèvres et Monsieur le Président de Niort Agglo.



Plan des zones d'accélération des EnR : Énergie éolienne - moyen éolien
SAINT-REMY



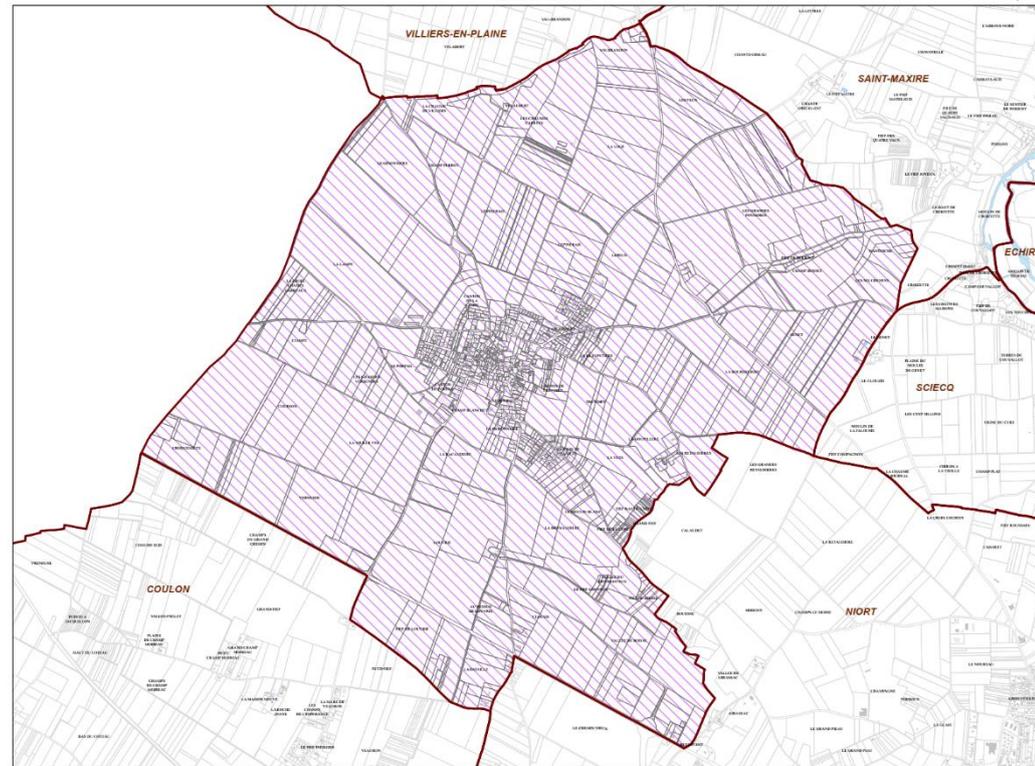
niortagglo
 Agglomération du Niortais



- Cadastre
- Parcelle
 - Commune
 - Site
 - Dur
 - Léger
 - Hydrographie

Réalisation : CA du Niortais -
 Aménagement du Territoire -
 Observatoire et stratégie territoriale
 Source : Commune, CAJ
 Fond de plan : Cadastre 2023 © DGFIP
 18/04/2024 1:18 780

Plan des zones d'accélération des EnR : Énergie éolienne - petit éolien
SAINT-REMY



niortagglo
 Agglomération du Niortais



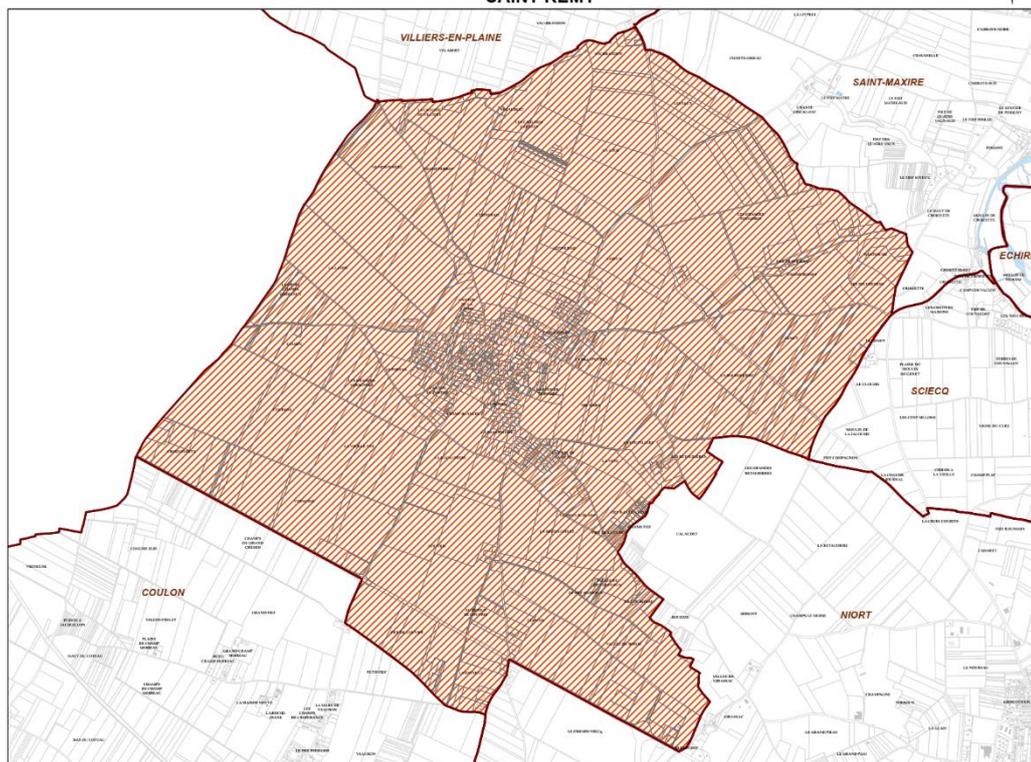
- Zone d'accélération proposée
- Petit éolien
- Cadastre
- Parcelle
 - Commune
 - Site
 - Dur
 - Léger
 - Hydrographie

Réalisation : CA du Niortais -
 Aménagement du Territoire -
 Observatoire et stratégie territoriale
 Source : Commune, CAJ
 Fond de plan : Cadastre 2023 © DGFIP
 18/04/2024 1:18 780

Plan des zones d'accélération des EnR : Géothermie de minime importance
SAINT-REMY



niort agglo
 Agglomération de Niortais



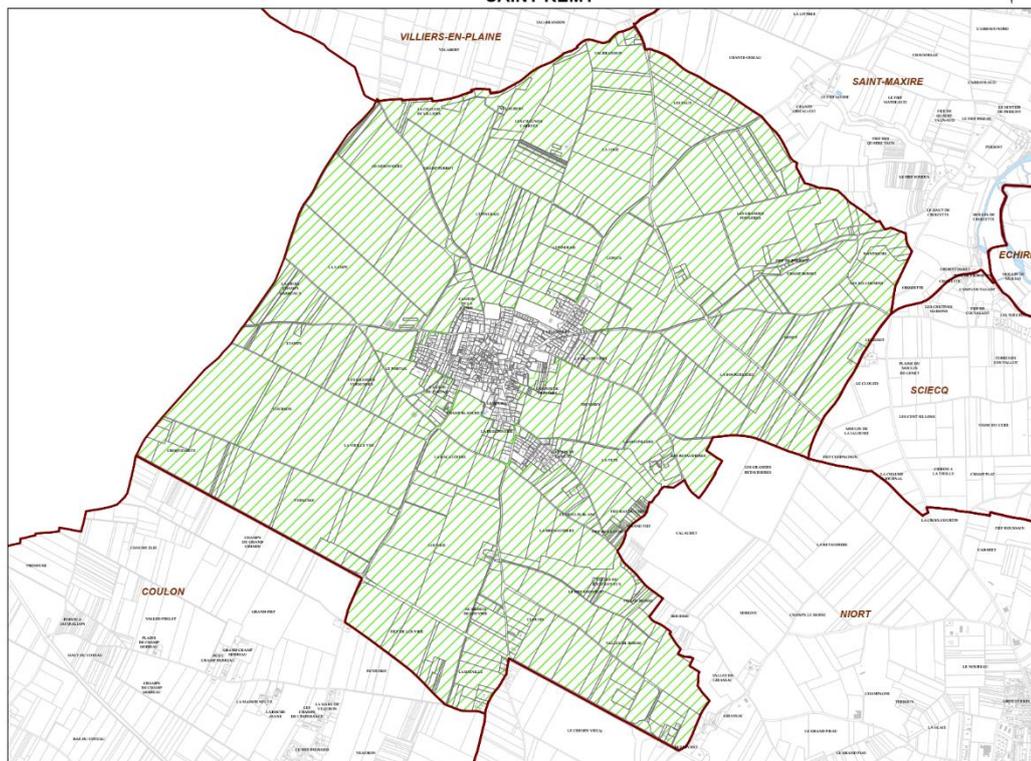
- Zone d'accélération proposée
- Géothermie de minime importance
 - Cadastre
 - Parcelle
 - Commune
 - Ile
 - Dur
 - Léger
 - Hydrographie

Réalisation : CA du Niortais -
 Aménagement du Territoire -
 Observatoire et Stratégie Territoriale
 Source : Commune, CAU
 Fond de plan : Cadastre 2023 @ DGFP
 03/05/2024 1:18 780

Plan des zones d'accélération des EnR : Méthanisation - méthanisation par cogénération
SAINT-REMY



niort agglo
 Agglomération de Niortais



- Zone d'accélération proposée
- Méthanisation par cogénération
 - Cadastre
 - Parcelle
 - Commune
 - Ile
 - Dur
 - Léger
 - Hydrographie

Réalisation : CA du Niortais -
 Aménagement du Territoire -
 Observatoire et Stratégie Territoriale
 Source : Commune, CAU
 Fond de plan : Cadastre 2023 @ DGFP
 18/04/2024 1:18 780

Plan des zones d'accélération des EnR : Méthanisation - méthanisation par injection de biométhane
SAINT-REMY

niort agglo
 Agglomération du Niortais



- Zone d'accélération proposée**
- Méthanisation par injection de biométhane
- Cadastre**
- Parcelle
 - Commune
- Bât**
- Dur
 - Léger
- Hydrographie**

Réalisation : CA du Niortais -
 Aménagement du Territoire -
 Opérations et stratégie territoriale
 Source : Commune, CAU, CRT, CAC
 Fond de plan : Cadastre 2023 @ DGFIP
 18/04/2024 1:18 780

Plan des zones d'accélération des EnR : Énergie solaire - agrivoltaïsme
SAINT-REMY

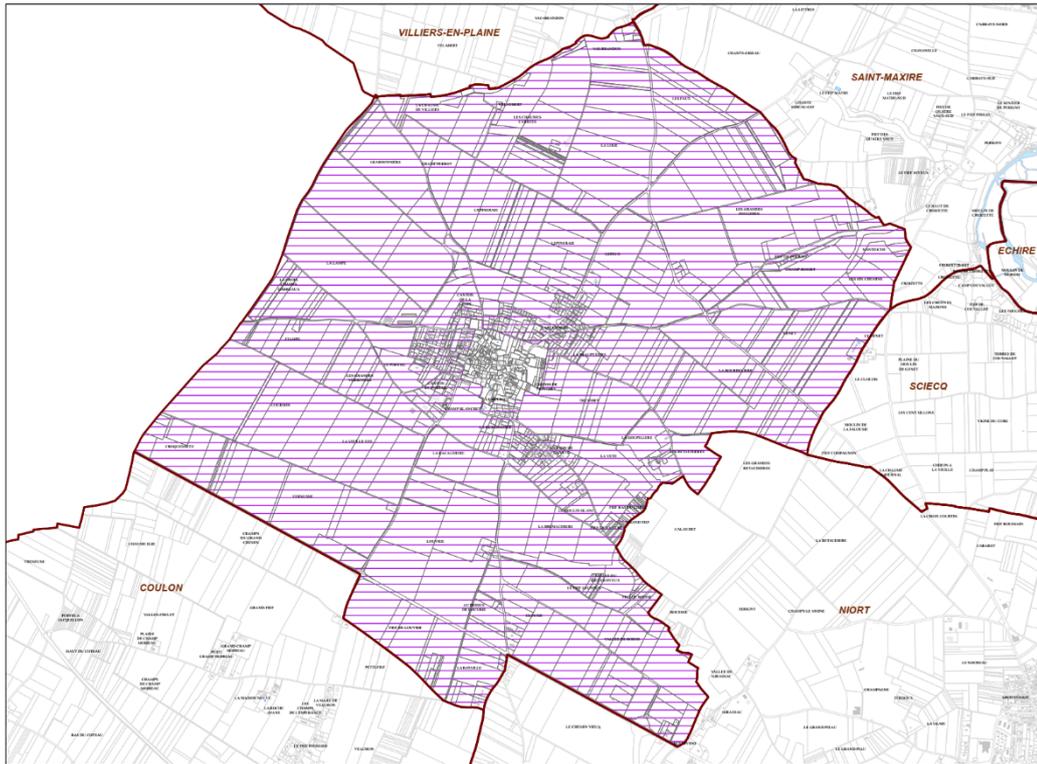
niort agglo
 Agglomération du Niortais



- Cadastre**
- Parcelle
 - Commune
- Bât**
- Dur
 - Léger
- Hydrographie**

Réalisation : CA du Niortais -
 Aménagement du Territoire -
 Opérations et stratégie territoriale
 Source : Commune, CAU
 Fond de plan : Cadastre 2023 @ DGFIP
 18/04/2024 1:18 780

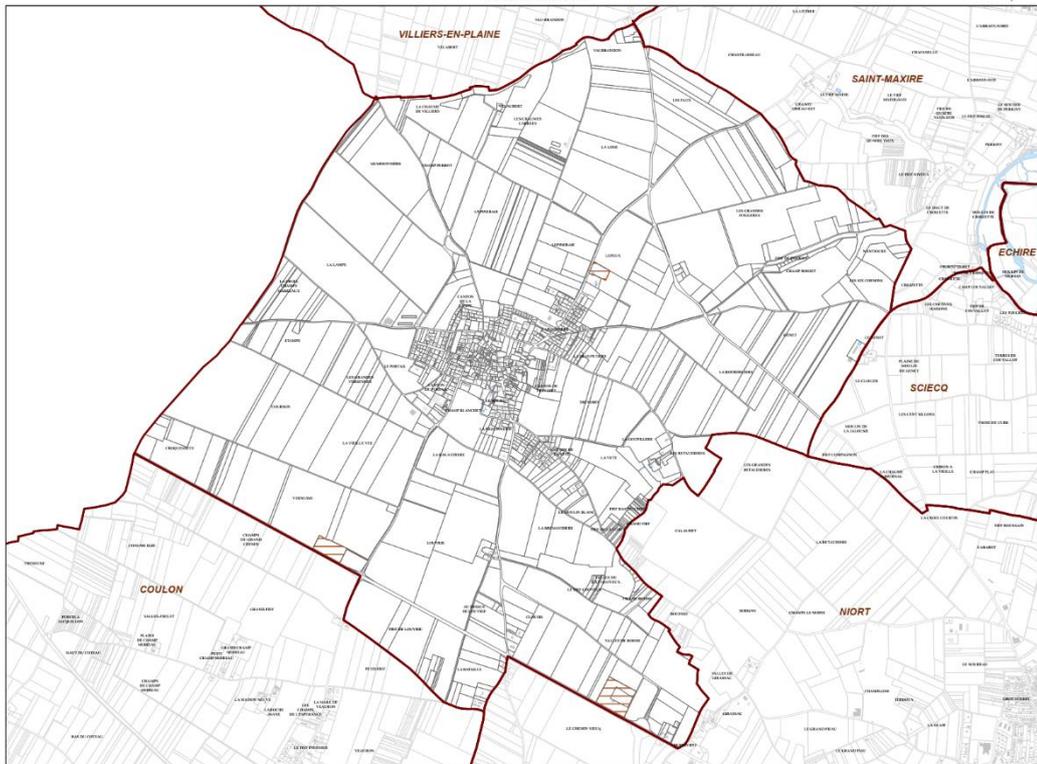
Plan des zones d'accélération des EnR : Énergie solaire - ombrières de parking
SAINT-REMY



- Zone d'accélération proposée
- Ombrières de parking
 - Parcelle
 - Commune
 - Bât
 - Dur
 - Léger
 - Hydrographie

Réalisation : CA du Niortais -
 Aménagement du Territoire -
 Observatoire et stratégie territoriale
 Source : Commune, CAN, DRT, Gae
 Fond de plan : Cadastre 2023 © DGFIP
 15/04/2024 1:18 780

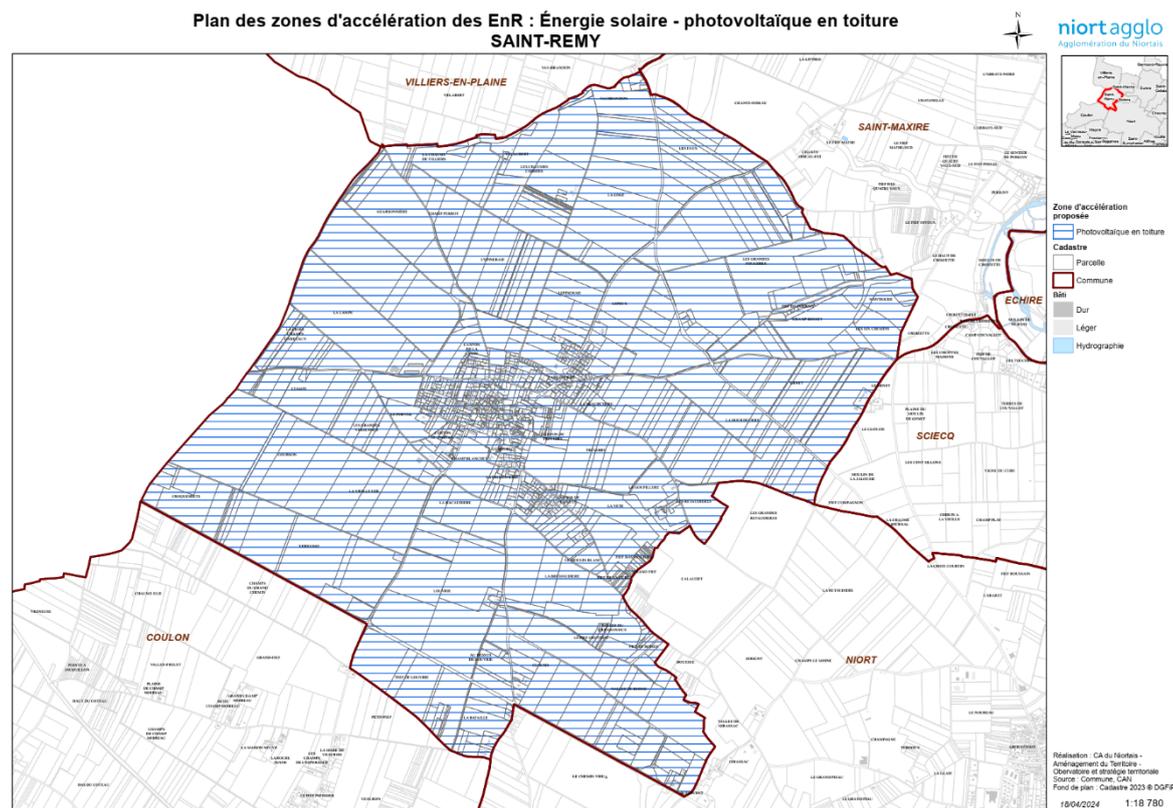
Plan des zones d'accélération des EnR : Énergie solaire - photovoltaïque au sol
SAINT-REMY



- Zone d'accélération proposée
- Photovoltaïque au sol
 - Parcelle
 - Commune
 - Bât
 - Dur
 - Léger
 - Hydrographie

Réalisation : CA du Niortais -
 Aménagement du Territoire -
 Observatoire et stratégie territoriale
 Source : Commune, CAN
 Fond de plan : Cadastre 2023 © DGFIP
 15/04/2024 1:18 780

Plan des zones d'accélération des EnR : Énergie solaire - photovoltaïque en toiture SAINT-REMY



3 – REDEVANCE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF 2024 (DE 2400065)

Madame le Maire rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, notamment son article R 2333-114, GRDF, en qualité de concessionnaire, est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le montant de la redevance dont le calcul est en partie basé sur la longueur des canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal, s'élève à 589,00 € au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **approuve, à l'unanimité, la redevance d'occupation du domaine public GRDF pour un montant de 589.00 € au titre de l'année 2024.**

4 – CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE AU GROUPE SCOLAIRE (DE 2400066)

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi non titulaire sur le grade d'adjoint technique territorial pour le Groupe scolaire de la Plaine à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 16 octobre 2024.

L'agent sera recruté par contrat suivant (l'article 3-3 5° de la loi du 26/01/1984) en qualité d'agent non titulaire pour occuper un emploi permanent qui dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la création d'un emploi non titulaire sur le grade d'adjoint technique à temps complet sur le niveau de recrutement échelle C1, échelon 1.**

INFORMATIONS

- Inauguration de l'atelier municipal et réception du véhicule : l'inauguration est reportée à une date ultérieure, en attente de la livraison du véhicule puisque des emplacements publicitaires sont encore disponibles.
- Rapports annuels 2023 sur les prix et qualités des services communautaires de l'assainissement : Mme le Maire restitue les points importants de ce rapport notamment les 457 foyers de la commune de Saint-Rémy sont raccordés et 13 ne le sont pas alors qu'ils pourraient y prétendre.
- Centre de loisirs : bilan des séjours : 2 séjours mer et Espagne.
- Îlot Poussard : restitution des avancées sur le dossier, démolition du bâtiment menaçant de s'écrouler, intervention auprès des propriétaires pour les prévenir de la dangerosité de leur bâtiment.

DATES A FIXER

- Repas des élus : vendredi 27 septembre 2024 au Centre Technique Municipal
- Réunion des adjoints : Lundi 9 septembre 2024 à 18h30
- Réunion de la commission des affaires sociales : lundi 16 septembre 2024 à 20h30
- Repas des seniors : dimanche 8 décembre 2024
- Réunion du personnel : vendredi 27 septembre 2024 à 18h au Centre Technique Municipal
- Réunion du groupe scolaire : jeudi 5 septembre à 17h30

QUESTIONS DIVERSES

- TPC : le 21 août 2024, aucun incident, tout s'est très bien déroulé
- Vols répétés dans la superette Api

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 h 35.